

Inscription à Patente Genève

Contrat d'inscription aux cours PG – 218^e SOIR (liste d'attente).

Ce contrat porte sur le suivi des cours préparatoires à l'examen du diplôme cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier du canton de Genève, tel que défini dans le plan d'étude de la Commission des examens du PCTN. Seul le candidat est responsable de son inscription : (voir les exigences du PCTN), du paiement des frais d'examen, ainsi que de sa présence à l'examen. Pour en savoir plus, cliquer sur :

[Plan d'étude 2019](#)

Les cours de 11 semaines ont lieu dans une salle de l'Hôtel « Calvy » – 5, ruelle du Midi – 1207 Genève. Du lundi au vendredi de 18:00 à 22:00, du 2 septembre au 22 novembre 2019, (sauf du 19 au 27 octobre).

Aucune formation pré requise n'est demandée pour l'inscription aux cours du Patente Genève, par contre une assiduité et une bonne maîtrise du français sont nécessaires vu les exigences de l'examen. Les personnes possédant des certificats et/ou diplômes reconnus, doivent demander leur(s) dispense(s) auprès de l'IFAGE (IFAGE – 19, place des Augustins – 1205 Genève – 022 807 30 00)

Si vous avez déjà travaillé soit payé vos impôts à Genève vous avez droit, sous certaines conditions, au chèque annuel de formation d'une valeur de CHF 750.- Pour faire votre demande ou pour des renseignements sur les conditions d'obtention, veuillez consulter leur site :

www.ge.ch/caf

**La formation du soir au prix de CHF 3'250.-
(ou CHF 2'500.- + le chèque annuel de formation)**

[Service du commerce \(PCTN\)](#)

Votre chèque de formation ou vos dispenses doit parvenir avant le début de la formation. L'écolage doit être acquitté en totalité avant le premier jour de cours à l'adresse : Banque UBS – BIC : UBSWCHZH80A – IBAN : CH71 0024 0240 9444 3401 M – **Bénéficiaire** : « **Formations Vergères** ».

La formation comprend 11 semaines de cours, les supports de cours ainsi qu'une aide personnalisée. Elle n'inclut pas les frais d'inscription à l'examen du PCTN de CHF 400.-

Seul le paiement en francs suisses de la totalité de l'écolage atteste de l'inscription définitive du candidat aux cours de Patente Genève. Il est dû jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début des cours, et n'est en aucun cas remboursable. Pour force majeure, la formation sera reportée à une prochaine session. En cas d'abandon après cette date ou d'absence aux cours, l'écolage reste acquis et dû sans contrepartie.

Imprimez et complétez les informations ci-dessous, puis envoyez cette page dûment signée avec la copie d'une pièce d'identité et la preuve de votre paiement.

Pour plus d'informations, contactez M. **Yvan Vergères** au **022 736 23 56** ou direction@patente-geneve.ch

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse privée :

Téléphone domicile :

Portable :

Adresse mail :

Comment connaissez-vous Patente Genève :

Genève, le..... Signature :